Extrait du Le Vénissian

http://levenissian.fr/Declaration-de-la-section-PCF-de

Déclaration de la section PCF de la Seyne sur mer sur l'affaire du clémenceau (Suite)

- Vie politique - Luttes et résistances -



Date de mise en ligne : mardi 17 janvier 2006

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

Cet article relate les remous de l'affaire du CLEMENCEAU et la gabegie financiere de l'état francais et du scandale de l'amiante en Inde

COMMUNIQUE DE LA SECTION PCF DE LA SEYNE SUR MER

MERCREDI 11 JANVIER 06

RETOUR SUR UNE AFFAIRE D'ETAT

La destruction du porte-avions Clémenceau en Inde est une affaire de gros sous.

Le 20 octobre 2003, l'Etat français vend le Clémenceau à la SDIC, société panaméenne, filiale de THYSSEN, groupe allemand de l'acier, pour le transfert et le démantèlement du navire en Inde. Le consortium espère tirer un gros profit de la carcasse sur les marchés asiatiques de la ferraille.

Aujourd'hui l'Etat qui se croit tout-puissant, s'autorise toutes les irrégularités. C'est un pouvoir autoritaire qui veut imposer une démocratie de marché, dans laquelle intérêts privés et politiques sont étroitement liés.
Le cas du Clémenceau est symptomatique : institutions, médias et justice sont à la botte de ce pouvoir.

Au regard des intérêts financiers énormes que représente la destruction du bateau il ne faut pas s'étonner de la décision du Tribunal de Paris jugeant légal et logique son remorquage vers l'Inde, en dépit des tonnes d'amiante résiduelles qu'il contient, alors que la vérité - et les mensonges - se dévoilent.

Le 31 décembre 2005, au mépris de la convention de Bâle (qui interdit l'exportation de déchets polluants), de la réglementation européenne et du Code Mondial de l'Environnement, et parce que le prix de l'acier provenant du Clémenceau est estimé à 8 millions d'euros, le gouvernement ordonne le départ immédiat de Toulon, à destination des plages d'Alang, au nord-ouest du continent indien, l'enfer pour les enfants et les hommes qui, dans des conditions de travail inhumaines, démolissent des navires venant du monde entier.

Même si le navire est en mer, cette affaire n'est pas terminée, loin s'en faut. Dans un entretien au journal « The Indu » , Jean-Claude Gianino, directeur de Technopure, l'entreprise chargée d'assurer la décontamination du porte-avions, décide pour des raisons morales de rompre la clause de confidentialité qui le liait, dans le cadre de son contrat avec la SDIC, précisant dans cet entretien :
« Dans la note technique que j'ai reçue sur l'état du Clémenceau, il était indiqué qu'il y avait au moins 200 tonnes d'amiante à bord. Mon entreprise en a enlevé 70 tonnes. Nous aurions pu en enlever plus de 115 tonnes sans risques de compromettre la navigabilité du navire. Je peux dire avec certitude que le bateau contient 500 tonnes d'amiante et une fois démantelé il pourrait en apparaître jusqu'à 1000 tonnes... »

Au cours de l'été 2005 des travaux complémentaires ont été confiés à la Société Prestosid, pour une consolidation provisoire de l'amiante friable, en pulvérisant en surface, un produit fixant, *« opération cosmétique »* destinée à faire croire aux autorités indiennes que le Clémenceau avait été désamianté, comme prévu.

A la suite de ces révélations, et conscient de l'opposition qui se manifeste en France, BOMBAY vient de réagir - la

Copyright © Le Vénissian

Cour Suprême Indienne, considérant les estimations fournies par la France sur les quantités d'amiante « *incomplètes, inutiles et non-transparentes »* déclare le Clémenceau interdit en Inde.

La France doit immédiatement faire revenir le porte-avions, devenu un porte-amiante, qui doit rester hors des eaux territoriales indiennes, soit à 200 miles nautiques des côtes. La France dispose de deux semaines pour fournir de nouvelles informations.

Le Ministère de la Défense fait la sourde oreille et le Clémenceau poursuit son périple ! Jusqu'à quand ?
Cette lamentable affaire soulève deux interrogations majeures :

- l'Etat français ne doit-il pas développer une stratégie nationale, en créant des filières de démantèlement, pour la dépollution et la démolition de ses navires en fin de vie, industrie génératrices d'activités donc d'emplois, ?
- n'y a-t-il pas quelque chose de scandaleux à s'acharner à vouloir exporter ce navire lesté d'amiante, à partir de Toulon, préfecture d'un département particulièrement touché par les maladies professionnelles et le cancer de l'amiante, largement utilisé dans les industries liées à la construction et la réparation navales, dont on sait que bon nombre de salariés ont déjà été victimes et que des dizaines de milliers, selon les scientifiques, en mourront dans les années à venir.

Alors que le Ministre du Travail vient d'annoncer la tolérance zéro imposée aux chantiers de désamiantage français, pourquoi persister à envoyer le porte - avions en Inde, alors que des propositions avaient été formulées en vue de garder le navire en France, en particulier celle de le désamianter en totalité , de procéder à sa destruction, si l'on ne pouvait faire autrement, sur le site des ex-chantiers à La Seyne-sur-Mer.

Malgré les avis favorables émis et la faisabilité d'une telle opération, créatrice d'emplois, il convient de se rappeler l'opposition du Maire de La Seyne-sur-mer, Arthur Paecht et son chantage à la démission, si la Clémenceau venait dans sa ville.

La France et Arthur Paecht se déshonorent aujourd'hui aux yeux du monde !

Saurons-nous à combien s'élèvera, pour les contribuables français la facture de cette pitoyable affaire, en train de rebondir au niveau international, qui touche un élément du patrimoine national, une gloire, à qui l'on aurait pu réserver un sort plus digne !

Section de La Seyne / St Mandrier du Parti Communiste Français

PARTI COMMUNISTE FRANCAIS 8, rue Lagane, LA SEYNE-SUR-MER

Si on reparlait du Clémenceau...

Ces jours derniers la presse s'est fait l'écho de l'annonce, faite par Jean-François Bureau, porte-parole du Ministère de la défense, du départ du porte-avions Clémen¬ceau vers l'Inde pour y être totalement désamianté.
Après son séjour à Toulon pour un désamiantage partiel, qui faisait suite à ses péré¬grinations en Méditerranée, il se confirme que le gouvernement n'a pas renoncé àson opération financière, au profit de sociétés privées.

Nous nous réjouissons que des associations comme Ban Asbestos, Greenpeace, AN¬DEVA et le Comité anti-amiante Jussieu, attaquent la décision gouvernementale, de¬vant la justice.

Copyright © Le Vénissian

Solidaire de cette action, la section de La Seyne/St Mandrier du Parti Communiste Français rappelle que, dés le retour du navire à Toulon elle dénonçait, dans un tract, le scandale que constituait le projet de transfert en Inde.
Les communistes seynois proposaient un autre destin moins heureux pour les profits des spéculateurs mais plus utile aux seynois : *« que le navire soit définitivement an¬cré à La Seyne, pour devenir un établissement public... »*.

Ils ajoutaient : « nous ne saurions tolérer que l'on laisse partir un navire qui a en¬core à son bord des tonnes d'amiante pour en fin de compte finir sa carrière entreles mains d'enfants-forçats, avec des risques énormes pour leur santé ».

Cette proposition des communistes seynois avait déclenché la colère du maire, Arthur PAECHT, qui avait déclaré qu'il démissionnerait si le Clé¬menceau venait à LA SEYNE.

CHICHE !

Entre une utilisation intelligente du navire et le non-respect de la Convention de Bâle, PAECHT a choisi !

Copyright © Le Vénissian